

Procès-verbal du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à sept heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Monique FOURNIER, maire.

Date de la convocation :	29/05/2026
Membres en exercice :	26
Présents :	25
Qui ont pris part à la délibération :	26

Etaient présents : Hervé BARTOLOZZI, Nicolas BONHOMME, Jean-Louis CABRIT, Marlène CAZOR, Guillaume CHAMBERT, Audrey COLLINET, Laurent COT, Séverine DELTORT, Antonin FABRE, Monique FOURNIER, Sylvie GARIEL, Julien GOMBERT, Geneviève GONZALEZ, Benjamin JOFFRE, Pierre JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Elise LORTHIOIR, Julien MARTINEZ, Benjamin PALOUS, Emilie POMMIE, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Joëlle ROMEO, Audrey ROUTHE, Marlène URSULE

Absents et excusés : Catherine LAFON (pouvoir à Monique FOURNIER).

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Marlène URSULE a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 7 heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

01 - DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS
--

En application de l'arrêté préfectoral n°12-2026-05-11-00005 du 11 mai 2026 fixant les modalités de désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales, la commune de Druelle Balsac doit élire 15 délégués titulaires et 5 suppléants.

L'élection a lieu simultanément sur une même liste, à la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste doit respecter le principe de parité (alternance stricte d'un candidat de chaque sexe).

Opérations électorales :

Le bureau électoral est présidé par Mme Monique FOURNIER, maire.

Les membres sont : Geneviève GONZALEZ, doyenne ; Joëlle ROMEO, deuxième doyenne ; Julien GOMBERT, benjamin ; Audrey COLLINET, deuxième benjamine.

Une liste est déposée avant l'ouverture du scrutin :

- Liste « Monique FOURNIER ».

Le vote a eu lieu sans débat, au scrutin secret. Les bulletins ont été déposés dans l'urne après vérification de l'identité des votants. Les conseillers absents ont pu donner pouvoir écrit à un autre conseiller (un seul pouvoir par conseiller).

Résultats :

- Nombre de votants : 26 (sur 26 conseillers éligibles) ;
- Bulletins blancs ou nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 26 ;
- Répartition des sièges (calculée selon la règle de la plus forte moyenne) :

Liste	Voix obtenues	% des suffrages	Sièges de délégués	Sièges de suppléants
Monique FOURNIER	26	100 %	15	5

- **Délégués élus** (par ordre de présentation sur la liste) :

	PRENOM	NOM	SEXE
1	Monique	FOURNIER	F
2	Guillaume	CHAMBERT	M
3	Elise	LORTHIOIR	F
4	Frédéric	LATIEULE	M
5	Elodie	RIVIERE	F
6	Jean-Louis	CABRIT	M
7	Joëlle	ROMEO	F
8	Jean-Paul	REMISE	M
9	Audrey	ROUTHE	F
10	Benjamin	JOFFRE	M
11	Séverine	DELTORT	F
12	Pierre	JOFFRE	M
13	Marlène	CAZOR	F
14	Julien	GOMBERT	M
15	Emilie	POMMIE	F

- **Suppléants élus** (par ordre de présentation sur la liste) :

	PRENOM	NOM	SEXE
16	Benjamin	PALOUS	M
17	Geneviève	GONZALEZ	F
18	Nicolas	BONHOMME	M
19	Marlène	URSULE	F
20	Julien	MARTINEZ	M

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de proclamer élus les délégués et suppléants désignés ci-dessus ;
- de transmettre les résultats à Mme la Préfète de l'Aveyron, accompagnés :
 - de la présente délibération ;
 - des listes de candidats (annexes 1 et 2) ;
 - du tableau de répartition des sièges (annexe 3) ;
 - des bulletins blancs ou nuls (le cas échéant) ;
- de notifier les résultats aux délégués et suppléants élus.

Le secrétaire de séance,
Signé, Marlène URSULE
Acte dématérialisé



La Maire,
Signé, Monique FOURNIER
Acte dématérialisé

